



## Aide au déménagement suite rupture de pacs

Par **wolfy70**, le **05/05/2009** à **15:19**

Bonjour,

Après plus de 9 ans de relation, mon ex-compagne a décidé de rompre vers la fin avril 2009 notre relation -non sans douleur en ce qui me concerne-

Notre PACS conclu en 2000 est en cours de rupture auprès du Tribunal d'Instance.

Au vu de la situation douloureuse que je traverse suite à cela, et en raison de problèmes de santé, il me faut quitter le logement le plus rapidement possible, avant la fin du mois, afin de rejoindre ma famille.

Hélas, je n'ai pas les moyens financiers d'assumer un déménagement que je n'avais aucunement prévu puisque la décision de rupture vient uniquement de mon ex-compagne. Je suis sans emploi et ne perçoit qu'une demi pension d'invalidité concernant mon ancien emploi.

Etant incapable d'effectuer des démarches administratives téléphoniquement en raison de ma pathologie, pourriez-vous me dire si je peux bénéficier, à titre exceptionnel, d'une quelconque aide pour le déménagement, svp ?

Et si oui, à qui dois-je m'adresser ? Comment procéder, svp ?

Dans l'attente de vos réponses, et avec tous mes remerciements, bonne après-midi.